

LIEU

Institut de Formation en
Santé de l'Audomarois
Centre Hospitalier de la
Région de Saint-Omer
Pavillon Artois
Route de Blendecques
BP 60357 Helfaut
62505 SAINT-OMER cedex

www.ch-stomer.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation :
Tél. : 03 21 88 74 40
secretariat-ifs@ch-stomer.fr

**RESPONSABLE DE LA
FORMATION CONTINUE**
CHAMBRIN Dorothée

REFERENT HANDICAP
LEMORT David
david.lemort@ch-stomer.fr

Formation

Gestes et Soins d'Urgence

Niveau 2

Contexte

La formation GSU est une formation aux premiers secours délivrée en France aux personnels travaillant dans les établissements sanitaires et médicaux-sociaux. Ils donnent lieu à la délivrance d'une attestation de formation, l'« AFGSU ». La circulaire DGS/SD2 no 2006-207 du 10 mai 2006 relative à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence introduit l'obligation pour les structures sanitaires et médico-sociales de former leurs personnels. On distingue trois niveaux de formation :

- AFGSU niveau 1 : les personnels non professionnels de santé travaillant dans les établissements sanitaires et médico-sociaux
- AFGSU niveau 2 : pour les professionnels de santé
- AFGSU niveau 3 : face à un risque arme nucléaire, radiologique, biologique et chimique : pour les professionnels de santé.

L'AFGSU a une durée de validité de 4 ans pour les deux premiers niveaux et de 2 ans pour le niveau 3. Cela signifie, qu'à ce terme une réactualisation des connaissances sera obligatoire (art. 5 de l'arrêté). Non seulement il y a obligation d'être formé mais aussi obligation de mise à jour.

L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) est une formation diplômante régie par l'arrêté du 30 décembre 2014 modifié par l'arrêté du 1er juillet 2019 visant à améliorer la prise en charge des urgences vitales et potentielles au sein des établissements de soins et des cabinets libéraux.

Publics concernés - Prérequis

- Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ;
- Personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article R. 451-95 451-88 du code de l'action sociale et des familles ou en cours de formation
- Personnes titulaires du diplôme assistants de régulation médicale ou en cours de formation ;
- Assistants médicaux ;
- Préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale ;
- Auxiliaires ambulanciers

Objectifs de la Formation

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, à :

- L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- La participation à la réponse aux urgences collectives ou aux situations sanitaires exceptionnelles.

Programme et durée de la formation	DUREE : 21h réparties en 3 jours de 7 heures. LES HORAIRES : 8h30-12h / 13h-16h30 NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 Participants par groupe maximum LIEU : IFSA du CHRSO INTERVENANT : 1 Formateur GSU habilité par le CESU 62
Nos formations à venir	DATES DES SESSIONS DE FORMATION : Nous contacter
Modalités pédagogiques	- Jeux de rôle, - Simulation, - Mises en situation - Une recherche personnelle peut être demandée entre deux journées - Questionnaire de satisfaction
Modalités d'évaluation	Vérification de l'acquisition par le stagiaire des connaissances, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence durant la durée de la formation par le biais de mises en situation.
Tarifs de la formation	420 euros par participant. 4 155 euros pour un groupe de 12 participants maximum
Inscription	Bulletin d'inscription joint à ce programme à envoyer maximum six semaines avant le début de la session de formation. En effet une autorisation d'ouverture de session doit être formulée un mois avant le début de formation auprès du CESU 62.

Accessibilité au handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Mr Lemort, référent handicap, est à votre écoute pour tout besoin de compensation. Vous pouvez le contacter à l'adresse mail suivante : david.lemort@ch-stomer.fr